



L'ÉT



NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

**N° 21
JANVIER 2013**

SOMMAIRE

- (p. 1) Edito – De qui se moque t'on ?
- (p. 2) CTL du 29 novembre 2012
- (p. 3) CTL Emploi – Demain, tous au SMIC ?
- (p. 4) Jour de carence - Retraites

QUIZZ

Quelle est la date de la dernière augmentation salariale des fonctionnaires ?

- 1^{er} avril 2009 ?
- 1^{er} juillet 2010 ?
- 1^{er} septembre 2011 ?
- 1^{er} août 2012 ?

De qui se moque-t-on ?

Le pôle gestion fiscale a envoyé aux cadres ses vœux pour une année « lumineuse », la qualifiant même de « soyeuse »...

Après le baratin classique de félicitations pour le travail accompli en 2012, la direction s'est empressée d'alerter : cette année 2013 sera dématérialisée, sobre, économe !

Donc plus de papier à imprimer, de papier toilette, de chauffage même qui sait ?

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES 77, cette année 2013 doit être celle :

- des créations d'emploi,
- des augmentations de salaire pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000,
- de la suppression de la journée de carence,
- de l'accès au 8^{ème} échelon pour les C de façon automatique,
- de la retraite dès 60 ans,
- du maintien de nos missions et du maillage territorial

MAIS, VISIBLEMENT, TOUS CES SUJETS NE FONT PAS PARTIE DES PRÉOCCUPATIONS DE LA DIRECTION !

En 2013, le changement, c'est l'action !

La Fonction publique et les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les personnels comme pour les usagers. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap ! Et la crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

Alors que des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la Fonction publique, le gouvernement doit permettre à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle. Leur action est un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. Le rôle de l'État est aujourd'hui de donner les capacités d'agir pour améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers sur l'ensemble du territoire et dans le même temps d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents. **Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires appellent les agents de la Fonction publique à une journée de grève le 31 janvier prochain et à participer aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations...) pour :**

- l'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire,
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice,
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

QUELQUES DATES A RETENIR

MUTATIONS FGP (A), FF (ABC) :

DEPOT DES DEMANDES LE 21 JANVIER 2013

N'HESITEZ PAS A CONTACTER LES MILITANT(E)S DE LA CGT SUR VOS SITES !

Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail : 7 FEVRIER 2013

CTL DU 29/11/2012

IMMOBILIER, LA DIRECTION PERSISTE ET SIGNE !!!

FONTAINEBLEAU

La CGT FIP 77 a rappelé que le CHSCT s'est opposé par son vote au projet de déménagement des Trésoreries de FONTAINEBLEAU & AVON sur le site Filière Fiscale de FONTAINEBLEAU.

La Direction prend comme prétexte la rentabilisation des espaces et la limitation des espaces d'accueil public, même si cela doit nuire aux conditions de travail des agents, notamment en matière d'espace, et au non-respect des trop célèbres 12 m2.

Sans compter que les cloisons du CFP de Fontainebleau contiennent presque toutes de l'amiante

La section CGT Finances Publiques a réitéré sa demande concernant les problèmes de parking et entretien de ce dernier !

Difficultés pour les agents de stationner leur véhicule, sans compter l'arrivée de nouveaux collègues, le parking n'étant pas extensible ! , la Direction envisage la fermeture de l'accès par une barrière (devis à venir), afin d'éviter qu'un bon nombre « d'intrus » se garent sur le parking !

Par ailleurs l'entretien du parking n'est plus réalisé depuis le départ du gardien !

La Direction envisage le recrutement d'un nouveau gardien ...

De plus l'éclairage extérieur est quasi-inexistant et cause des inquiétudes aux agents, le parking du CFP étant accessible depuis un quartier résidentiel attenant, les enfants jouent aux abords ! Mais la direction ne donne aucune solution !

Une étude est également en cours pour l'expertise des sols et l'accès des transporteurs de fonds ! La direction est plus soucieuse du transport des fonds que des conditions de travail de ses agents !!!

Comme on le voit, les réponses de la direction sont : tout sera fait au mieux ...aucun problème ne subsistera

Permettez-nous d'en douter Mr le directeur !

MEAUX-CORDELIERS / LA FERTE-SS-JOUARRE

Rien à l'horizon ...les flops restent des flops !

LOGNES

Après avoir revu plusieurs fois sa copie (plans), la direction envisage finalement de transférer le SIE au 2ème étage avec le SPL et le SIP au 1er !

La CGT a relevé plusieurs aberrations quant aux superficies réservées aux agents :

- au 1er étage un bureau de 11,7 m2 est réservé aux contrôleurs !

- toujours au 1er étage, un espace de 22 m2 (compta contentieux) et un autre de 38 m2 (recouvrement) doivent accueillir chacun 4 collègues !

Au 2ème étage un bureau de 7 m2 est prévu ...pour les EDRA et auxiliaires !

La CGT a également fait remarquer que chaque étage ne disposait que de 2 toilettes ce qui semblait peu eu égard au nombre d'agents (à évaluer) travaillant dans les locaux !

La Direction a affirmé que les cloisons ne comprenaient pas d'amiante, à voir ...

Pour le parking du gymnase, la direction s'en tient à l'accord verbal avec la Mairie, et ne veut rien communiquer aux agents par messagerie !

Encore une belle preuve du sens des responsabilités !!
Le déménagement de la trésorerie est prévu le 18 mars 2013.

RÉVISION FONCIÈRE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Elle ne concernera que 6 agents en poste au CDIF Meaux.

La CGT Finances Publiques 77 a déploré le manque d'information claire et précise des collègues concernés (et des autres) et s'est interrogée sur la formation qui leur sera dispensée !

La Direction s'est retranchée derrière la publication sous Ulysse 77 d'un dossier de 125 pages relatif aux travaux préparatoires à la généralisation de cette révision !

Quant à la formation initiale des agents, elle n'est pas jugée utile à ce jour par la Direction !

Aucune formation avant le deuxième semestre 2014, lorsque les « les véritables difficultés » arriveront !

Nous y veillerons !



TRES PETITES ENTREPRISES

Du 21 novembre au 17 décembre 2012 se déroulaient les premières élections professionnelles des salariés des TPE (très petites entreprises de moins de 11 salariés).

La CGT arrive en tête avec 29,54% très loin devant la CFDT (19,26 %) et FO (15,25 %).

Demain tous au SMIC ?

La ministre de la Réforme de l'État, Marylise Lebranchu, a présenté le 9 janvier en Conseil des ministres un décret relevant le traitement minimum des agents de la fonction publique. Une hausse qui découle de l'augmentation du Smic au 1er janvier. Celle-ci fait suite à la revalorisation du 1er juillet 2012 qui était intervenue par anticipation en intégrant alors un "coup de pouce du gouvernement".

Désormais, les fonctionnaires travaillant à temps plein ne peuvent **en théorie** pas gagner moins de 1 430,76 euros brut par mois.

Le minimum des rémunérations de la fonction publique se situe maintenant à l'indice majoré 309 (soit une hausse d'un point d'indice). Par ailleurs, cette revalorisation conduit à une révision indiciaire des premiers échelons de la catégorie C, afin de maintenir une progression du début de carrière des agents concernés.

Une nouvelle fois, il est mis en application un correctif sur le bas de la grille C qui tasse un peu plus la carrière des agents. Dans le même temps les agents dont la carrière progresse de façon linéaire ne voient pas les effets de leur avancement en termes de rémunérations.

Les autres catégories subissent d'ailleurs ce tassement, puisque aucun correctif ne leur est appliqué. **Le 1er échelon de la catégorie B est désormais à 101,65% du SMIC** (102% au 1er juillet dernier, 103% il y a un an, 105% il y a deux ans).

Pour la CGT Finances publiques, il est urgent de renégocier les grilles indiciaires dans leur intégralité.



CTL du 18 Décembre 2012 : la Direction sous pression

A l'occasion de la 1^{ère} convocation du CTL sur l'emploi, 50 agents se sont rassemblés devant le siège de la DDFIP à MELUN (avenue Thiers) le 18 décembre 2012 à l'appel de la CGT, de SOLIDAIRES, de la CFDT et de FO, et ont investi la salle où devait se tenir ce CTL.

La direction l'a confirmé : ce sont 2 023 emplois qui seront supprimés en 2013, dont 29 pour la DDFIP 77. Cumulés, les chiffres des suppressions donnent le tournis. Juste pour mémoire, de 2010 à 2012, ce ne sont pas moins de 144 emplois qui auront été supprimés dans notre direction.

Devant les agents rassemblés, le directeur et son équipe ont été interpellés par les organisations syndicales qui ont mis en avant le caractère insupportable de ces 29 nouvelles suppressions d'emploi pour 2013, tant pour la qualité de service que pour les agents.

Elles ont remis au directeur la pétition exigeant la création d'emplois indispensables pour remplir pleinement l'ensemble des missions dans tous les services de la DDFIP 77.

Le directeur s'est cantonné à justifier ces suppressions d'emploi par des propos tels que : « nous avons épargné les SIE » et « ces suppressions d'emploi sont supportables, ces suppressions d'emploi sont absorbables par les services ».

Devant un tel mépris les agents et les organisations syndicales ont quitté la salle.



QUIZZ (Réponse)

La dernière revalorisation du point d'indice net majoré (INM) date du 1^{er} juillet 2010. La valeur du point d'INM au 1^{er} juillet 2010 est de 4,6303 €.

Evolution depuis le 1^{er} janvier 2000 :

- du point d'INM : + 9,05 %
- des prix (Indice INSEE/hors tabac) : + 23,13 %

RETRAITES : encore une réforme « indispensable » en 2013 ...sous prétexte de résorption des déficits publics.

Le 11ème rapport du Conseil d'Orientation des Retraites prévoit un besoin de financement des retraites compris entre 20,8 et 24,9 milliards d'euros en 2020. D'ores et déjà, il est prévu de retarder l'âge de départ moyen à la retraite de 6 mois supplémentaires, et le gouvernement envisage de geler au moins partiellement les pensions (dixit le Figaro). Mais Mme Parisot (MEDEF) va plus loin et propose un report de l'âge de la retraite à 63 ans et un allongement de la durée de cotisation à 43 annuités. !

Bref, un financement sur le dos des salariés et des pensionnés qui n'a qu'un seul but : l'appauvrissement. En revanche, on ne nous dit pas que des exonérations sociales et fiscales à hauteur de 115 milliards d'euros ont été accordées aux patrons pour 2010. N'y aurait-il pas mensonge ?

**Soyons vigilants et à l'offensive car tout doit être ficelé pour l'été !
Ne laissons pas passer une nouvelle réforme destructrice de nos retraites !**



PAMELA, victime de la démarche stratégique ?

Parmi les simplifications présentées dans le cadre de la "démarche stratégique", la fiche n° 13 de novembre propose d'allonger le temps de validité du mot de passe d'Ulysse de 3 mois à 6 mois ; et nos experts de calculer que ça permettrait de gagner 20 000 heures de travail (!!).

Le calcul n'est pas complet : 20 000 h., c'est en gros 12 agents/année, donc 12 postes qu'on pourrait allègrement supprimer l'an prochain.

Pamela, en cas de non réponse adaptée de notre part, en sera-t-elle victime ?

QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT POUR METTRE FIN AU JOUR DE CARENCE DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Présentée comme une mesure d'équité envers les salariés du privé, l'instauration du jour de carence dans la Fonction Publique est en réalité un acte politique de démagogie anti-fonctionnaire dont le précédent gouvernement était friand.

En effet, la grande majorité des salariés du secteur privé n'est pas assujettie au jour de carence en vertu de nombreuses conventions collectives et accords d'entreprise.

En outre, la retenue pour jour de carence ne réglera en rien le déficit de la Sécurité sociale puisque l'argent ainsi récupéré n'est pas reversé à la caisse de Sécurité sociale mais reste dans celles des employeurs publics.

Socialement injuste et économique inefficace, cette disposition doit être supprimée par le nouveau gouvernement !

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES COTISATIONS SYNDICALES

Les cotisations syndicales ne feront plus l'objet seulement d'une réduction mais aussi d'un crédit d'impôt. Autrement dit, dorénavant même les salarié-es non imposables en bénéficieront. Ainsi, un agent non imposable qui acquitterait une cotisation annuelle de 150 € bénéficierait d'un crédit d'impôt de 100 € (66%).

LA CGT...



ET SI J'Y ÉTAIS?

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom:

Résidence :Service:

Tel : Adresse électronique:

Date :Signature:

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site